

**EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS  
DU CONSEIL MUNICIPAL DE LA CHAPELLE D'AUREC  
n°2026.02.12  
Séance du 20 Mars 2026**

Nombre de membres	- afférents au Conseil Municipal	:	15	Date de la convocation :
	- en exercice	:	15	
	- présents	:	13	
	- excusés	:	2	

L'an deux mil vingt six le vingt mars à 19 h 00, le Conseil Municipal de la Commune de LA CHAPELLE D'AUREC, régulièrement convoqué, s'est réuni au nombre prescrit par la loi, dans la salle du conseil municipal, sous la présidence de. Yvette CHOL

Présents : Caroline DI VINCENZO, Éric PETIT, Yvette CHOL adjoints

Didier LHOSTE, Christian FAUVET, Virginie SOLILY, David RODRIGUES, Angélique ROLHION, Antoinette ESTEVE GONNET, Boris RIGAUDON, Aurélie FOURNEL, Thomas JANUEL, Marie-Laure CIVET, Conseillers.

Excusés : Yves DARLES, Johana BARTHELEMY

Boris RIGAUDON a été nommé secrétaire

Objet de la délibération :

**DESIGNATION du CORRESPONDANT DEFENSE**

Madame le Maire expose que, suite aux élections municipales, il y a lieu de procéder à la désignation d'un Correspondant Défense (parmi les membres du Conseil Municipal).

Madame le Maire rappelle que la fonction de correspondant Défense (créée en 2001 par le Ministère délégué aux Anciens combattants) a vocation à développer le lien armée-nation et promouvoir l'esprit de défense et que le rôle du correspondant défense est essentiel pour associer pleinement tous les citoyens aux questions de défense.

Invité à procéder à l'élection dudit **Correspondant Défense**,

Le Conseil Municipal désigne, à l'unanimité des membres présents :

- Mme Angélique ROLHION

Fait et délibéré en Mairie, les jour, mois et an ci-dessus  
Pour extrait conforme au registre  
Acte rendu exécutoire après dépôt en Sous-Préfecture  
Le 23 mars 2026 et publication sur le site internet  
de la Commune le 23 mars 2026

Le Maire

Caroline DI VINCENZO

**AR Prefecture**

043-214300584-20260320-DELI\_2026\_02\_12-DE  
Reçu le 23/03/2026